

DELIBERATION N° 28

Parc de stationnement de la plage
Demande de gratuité « 1,2, 3 à vous de jouer » - 1^{ER} et 2 juin 2011
Modification de la délibération n° 29 en date du 7 avril 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39

LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que par délibérations en date du 28 mars 2011 et du 7 avril 2011, le Conseil d'Exploitation de la Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parking de la Plage, et le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe ont décidé d'accorder la gratuité du stationnement du 31 mai 2011 à compter de 13 h 30 jusqu'au 2 juin 2011 minuit, sur la zone dédiée au stationnement en surface du parking de la Plage, afin de permettre le bon déroulement de l'opération « 1,2,3 à vous de jouer », les 1er et 2 juin 2011.

Cette manifestation sera précédée d'un forum de la jeunesse, organisé par la Mission Locale de Dieppe – Côte d'Albâtre, qui se déroulera dans la salle des Congrès et sur la zone de surface du parking de la Plage.

Afin d'accueillir cette manifestation, il est nécessaire de réserver le parking de surface du parc de stationnement de la plage et d'y interdire par conséquent le stationnement.

Il convient également d'accorder la gratuité de ce parking aux exposants et organisateurs pendant toute la durée des événements soit du 30 mai à compter de 20 h jusqu'au 2 juin minuit.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2011,

Considérant :

- l'intérêt local et le caractère exceptionnel de cette manifestation,
- les avis des commissions n° 1 et n° 3 en date du 16 mai 2011,
- l'avis du Conseil d'Exploitation du parc de stationnement de la Plage en date du 24 mai 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité du stationnement du 30 mai 2011 à compter de 20 h jusqu'au 2 juin 2011 minuit, sur la zone dédiée au stationnement en surface du parking de la plage.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--